Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260306-D18_01_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE PLOUHARNEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE	Séance du 05 mars 2026	Délibération N° 18-01-2026

Date de convocation : 20 février 2026

Date d'affichage : 06 mars 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 17
Présents :12

Votants : 16

Objet :

Demande de subvention au Département au titre de l'entretien et de la maintenance des sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de mars le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence de Madame Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Maire.

Etaient présents : Mme Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, M. Éric PROSPER, M. Pierre-Marie JOURDAN, M. Philippe KERZERHO, M. Elie THOUMELIN, M. Philippe DELHAYE, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, Mme LOUESDON Laetitia, Mme Annie PINARD, Mme Delphine SOSON, M. Olivier LE LAMER, Mme Elisabeth SECHET.

Absents excusés : Mme Karine LE GLAUNEC ayant donné pouvoir à Mme Elisabeth SECHET, Mme Anne-Sophie LE PEN ayant donné pouvoir à Mme Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Mme Laurence LEPINE ayant donné pouvoir à M. Philippe KERZERHO, M. Hadrien REYRE ayant donné pouvoir à M. Philippe DELHAYE, M. Jean-Marie MONDOT.

Mme Elisabeth SECHET est désigné secrétaire de séance

Madame le Maire rappelle que la Commune de **Plouharnel** est gestionnaire d'un réseau de sentiers de randonnée inscrits au **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**, et qu'elle s'engage depuis plusieurs années dans la préservation, la valorisation et la sécurisation de ces itinéraires, essentiels à la découverte de notre patrimoine naturel et culturel.
Dans ce cadre, elle peut bénéficier du soutien financier du Département pour l'entretien et la maintenance de ses tronçons inscrits au PDIPR.
Au cours de l'année 2026, plusieurs interventions seront menées afin de garantir la praticabilité, la sécurité et la qualité paysagère des itinéraires.
Ces travaux concerneront notamment :

- le débroussaillage et la remise en état des abords,
- la réfection de portions dégradées,
- la pose ou le remplacement de signalétique,
- la sécurisation de zones sensibles (passages humides, zones érodées, franchissements).

Ces opérations seront réalisées en régie directe, par les équipes communales et le chantier d'insertion "Nature et Patrimoine", mobilisé pour les interventions courantes et les travaux légers et par une entreprise privée spécialisée, pour les travaux nécessitant des moyens techniques spécifiques ou une expertise particulière.

L'ensemble de ces actions s'inscrit pleinement dans les objectifs du PDIPR : maintien de la qualité des itinéraires, amélioration de l'accueil du public, préservation des milieux naturels traversés et valorisation touristique du territoire.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260306-D18_01_2026-DE

Afin de poursuivre ces efforts et d'assurer un entretien durable du réseau, la Commune sollicite une subvention départementale au titre du dispositif PDIPR pour un montant de 3 840,00 €.

Madame le Maire propose le plan de financement ci-dessous :

Financeur	Montant sollicité (€)	%
Département (PDIPR)	3 840.00 €	20.56%
Commune – autofinancement	14 841.00 €	79.44%
Autres financeurs (le cas échéant)	0.00 €	0.00%
Total financement	18 681.00 €	100.00%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés décide :

De solliciter auprès du Département du Morbihan l'attribution d'une subvention au titre de l'entretien et de la maintenance des sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), d'un montant de 3 840,00 euros,
D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
D'autoriser Le Maire à signer tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Plouharnel, le 06 mars 2026,

Le Maire,
Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF

MAIRIE DE PLOUHARNEL
56340 (MORBIHAN)